

Repères et outils pour mobiliser
les dispositifs de financement
CIFRE, COFRA et FIRST



**RÉALISER UNE THÈSE
EN PARTENARIAT AVEC
UN ACTEUR
SOCIO-ÉCONOMIQUE**



PÔLE
UNIVERSITAIRE
D'INNOVATION



SOMMAIRE

INTRODUCTION

p.4

À qui s'adresse ce guide ?

p.7

Pourquoi développer une thèse en partenariat ?

p.8

I : CIFRE – CONVENTION INDUSTRIELLE DE FORMATION PAR LA RECHERCHE

p.9

- Comprendre la logique CIFRE p.10
- **Avant** la thèse : structurer un projet de recherche partenarial p.11
- **Pendant** la thèse : conduire la recherche et préparer la valorisation p.15
- **Après** la thèse : prolonger l'impact du projet p.17

II : COFRA – CONVENTION DE FORMATION PAR LA RECHERCHE EN ADMINISTRATION

p.18

- Comprendre la logique COFRA p.19
- **Avant** la thèse : construire et faire labelliser un projet COFRA p.20
- **Pendant** la thèse : développer une recherche au cœur de l'action publique p.24
- **Après** la thèse : renforcer les liens entre recherche et action publique p.25



III : FIRST – FAST INNOVATION RESEARCH SOCIETY TRANSFER PROGRAM (CATÉGORIE 2)

p.27

- Comprendre la vocation du dispositif FIRST p.28
- **Avant** la thèse : construire un projet de R&D p.29
- **Pendant** la thèse : contribuer au programme de R&D p.30
- **Après** la thèse : prolonger la collaboration p.31

SYNTHÈSE DES TROIS DISPOSITIFS

p.32

TABLEAU COMPARATIF

p.34

QUESTIONS FRÉQUENTES (FAQ)

p.37

CONTACTS ET RESSOURCES

p.40



INTRODUCTION

Les collaborations entre laboratoires de recherche et acteurs socio-économiques constituent aujourd'hui un levier essentiel pour **renforcer l'impact de la recherche** et favoriser le transfert des connaissances vers la société. Dans ce contexte, les dispositifs de cofinancement de thèse représentent un outil particulièrement structurant.

Ils permettent à une organisation socio-économique (entreprise, collectivité, association, fondation...) ou à une administration d'État de participer activement à un projet doctoral, tout en s'appuyant sur l'expertise scientifique d'un laboratoire académique. Le doctorant mène alors **un travail de recherche à l'interface entre production scientifique et réponse à des enjeux sociaux et sociétaux concrets**.

Ce type de thèse présente plusieurs avantages. Il favorise la circulation des savoirs entre le monde académique et les milieux professionnels, **crée des passerelles durables entre la recherche et la société**, stimule l'innovation dans les organisations partenaires et offre aux doctorants une expérience de recherche directement ancrée dans des problématiques de terrain.

Dans l'écosystème de CY Cergy Paris Université, ces collaborations s'inscrivent pleinement dans la stratégie portée par le **Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) CY Transfer**, qui vise à renforcer la valorisation des résultats de la recherche et leur diffusion vers les acteurs socio-économiques.

Introduction

Les dispositifs présentés dans ce guide ont en commun de favoriser la rencontre entre la recherche académique et les besoins d'acteurs socio-économiques, dans une logique de coopération où la valorisation des résultats occupe une place centrale.

La valorisation désigne l'ensemble des démarches permettant de transformer les résultats de la recherche en retombées scientifiques, économiques ou sociétales. Elle peut intervenir à différentes étapes du projet et prendre des formes variées : publications scientifiques, développement de méthodes, outils d'aide à la décision, innovations technologiques ou encore création de nouvelles applications ou activités.

À CY Cergy Paris Université, **le PUI CY Transfer** accompagne les équipes de recherche et leurs partenaires pour identifier les résultats valorisables et définir une stratégie adaptée de diffusion et d'exploitation.

Un doctorat en partenariat ne produit pas seulement une thèse :

il peut aussi générer des connaissances directement utiles aux partenaires, pouvant prendre la forme d'une méthode, d'un logiciel, d'un code, d'un brevet etc.



PÔLE
UNIVERSITAIRE
D'INNOVATION

Introduction

Ce guide présente trois dispositifs permettant de soutenir la réalisation d'une thèse en partenariat et en cofinancement :

- Les **Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE)**, dispositif national largement diffusé ;
- Les **Conventions de Formation par la Recherche en Administration (COFRA)**, dispositif national consolidé en 2025 ;
- Le dispositif **Fast Innovation Research Society Transfer (FIRST)**, avec sa catégorie 2, porté par le PUI CY Transfer et financé par CY Initiative, qui permet de financer des projets de R&D impliquant un doctorant.

L'objectif est de fournir aux équipes de recherche et aux partenaires socio-économiques des repères clairs pour comprendre ces dispositifs, en saisir les spécificités et construire un projet doctoral en partenariat.

Trois dispositifs, un objectif commun

Les programmes présentés dans ce guide poursuivent une finalité commune : favoriser le développement de projets de recherche en partenariat, tout en formant de jeunes chercheurs au plus près des réalités et des enjeux socio-économiques.

Une thèse en partenariat repose toujours sur trois acteurs :

- Un laboratoire de recherche (et un directeur de thèse HDR¹ associé) ;
- Un partenaire socio-économique ;
- Un doctorant.

¹HDR = Habilitation à Diriger des Recherches, diplôme dont la détention est nécessaire pour assurer la direction d'une thèse

À QUI S'ADRESSE CE GUIDE ?

Ce document s'adresse principalement à deux types d'acteurs impliqués dans la construction de projets doctoraux en partenariat, à savoir le laboratoire académique et le partenaire socio-économique.

Les équipes de recherche et directeurs de thèse

Les enseignants-chercheurs et chercheurs peuvent mobiliser ces dispositifs pour développer des collaborations avec des partenaires extérieurs et structurer des projets de recherche.

Ces thèses permettent notamment :

- D'explorer de nouveaux terrains de recherche ;
- De développer des collaborations durables avec des organisations partenaires ;
- De valoriser les résultats scientifiques dans des contextes d'usage concrets.

Les acteurs socio-économiques & administrations d'État

Les entreprises, collectivités territoriales, associations ou fondations, ainsi que les administrations d'État, peuvent également s'appuyer sur ces dispositifs pour développer un programme de recherche et d'innovation en lien avec leurs activités.

La thèse constitue alors un levier pour :

- Approfondir une problématique stratégique ;
- Développer de nouvelles méthodes ou technologies, ou lever des verrous scientifiques et technologiques ;
- Renforcer les liens avec le monde académique.

Un dispositif accessible à de nombreux acteurs aux côtés des administrations d'État (COFRA), les partenaires socio-économiques peuvent être (CIFRE et FIRST) :

- Des PME ou grandes entreprises ;
- Des startups ;
- Des collectivités territoriales ;
- Des établissements publics ;
- Des associations ou fondations.

POURQUOI DÉVELOPPER UNE THÈSE EN PARTENARIAT ?

La thèse en partenariat constitue un format de recherche particulièrement adapté aux projets nécessitant un travail approfondi sur plusieurs années.

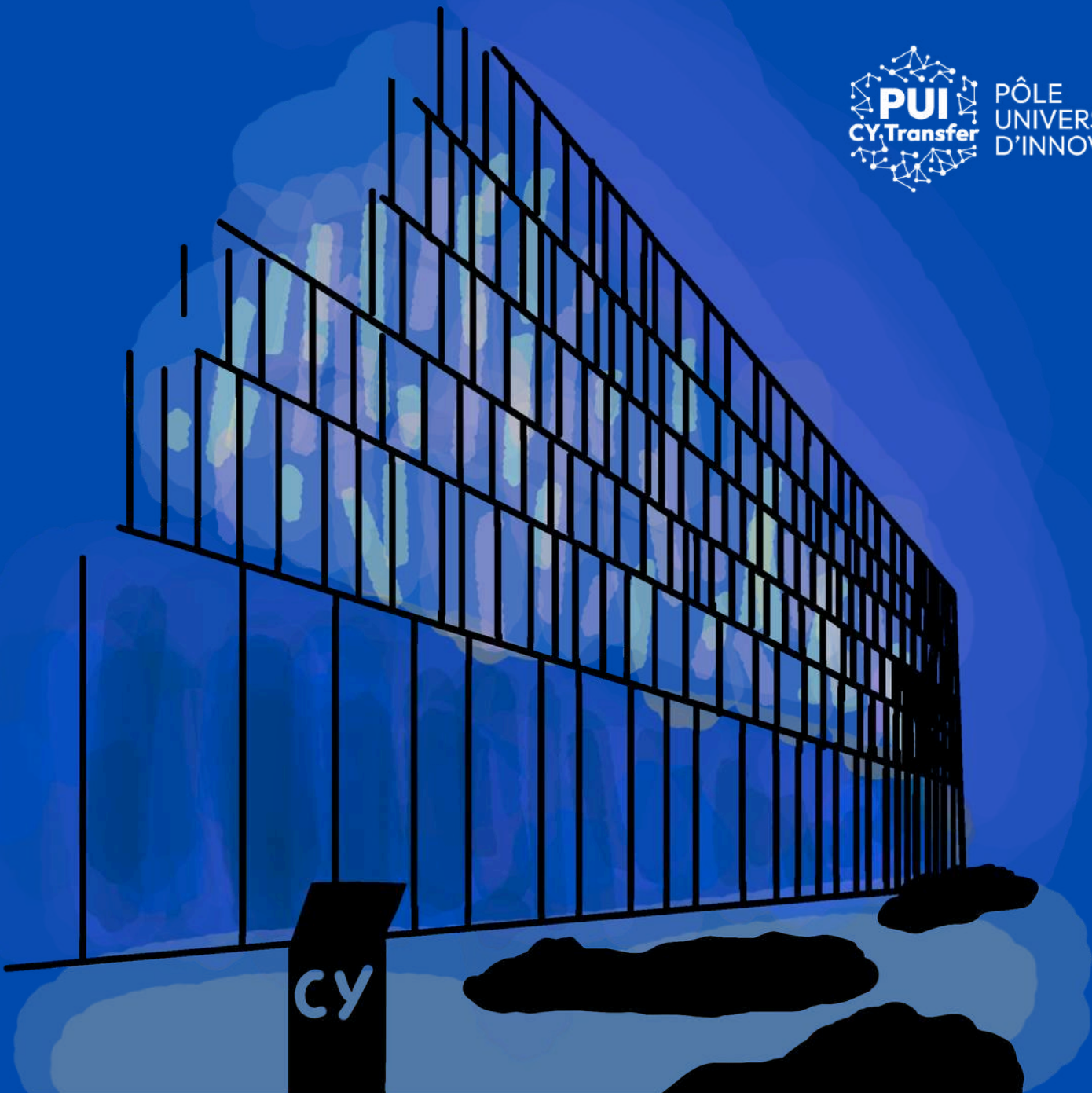
Pour les laboratoires, elle permet d'ancrer les travaux scientifiques dans des contextes d'application concrets. Pour les partenaires socio-économiques et administrations d'État, elle offre la possibilité d'explorer des problématiques complexes nécessitant une démarche de recherche structurée et approfondie.

Ce type de collaboration favorise par ailleurs l'émergence de projets de valorisation scientifique et technologique : publications, innovations méthodologiques, développement de prototypes ou création de nouvelles activités.

Un projet structurant sur trois ans

Une thèse en partenariat permet de :

- Approfondir un sujet de recherche stratégique ;
- Mobiliser l'expertise d'un laboratoire ;
- Former un jeune chercheur ;
- Renforcer l'innovation au sein de l'organisation partenaire.



I – CIFRE

CONVENTION INDUSTRIELLE DE
FORMATION PAR LA RECHERCHE

COMPRENDRE LA LOGIQUE CIFRE

La CIFRE permet à une entreprise (ou un acteur socio-économique) de recruter un doctorant afin de mener **un projet de recherche en collaboration avec un laboratoire académique**. Pendant trois ans, le doctorant partage son temps entre le partenaire socio-économique et le laboratoire qui encadre ses travaux de recherche. Le doctorant est inscrit dans l'école doctorale de rattachement du laboratoire.

Ce dispositif national vise à **renforcer les interactions entre recherche académique et innovation économique**. Il permet aux partenaires socio-économiques menant des activités de R&D d'accéder à des compétences scientifiques de haut niveau tout en contribuant à la formation de jeunes chercheurs par la recherche.

La CIFRE repose sur une collaboration structurée entre trois acteurs :

- Une entreprise ou organisation socio-économique² (collectivité, fondation, association, etc.) ;
- Un laboratoire de recherche, incluant le directeur de thèse ;
- Un doctorant inscrit dans une école doctorale rattachée à CY.

²Acteur socio-économique éligible à une CIFRE : entreprise, collectivité, association, fondation

Le dispositif est opéré au niveau national par l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT), pour le compte de l'État. **Le partenaire socio-économique bénéficie d'une subvention annuelle** de 14 000 € destinée à soutenir l'emploi du doctorant et la réalisation du projet de recherche.

À CY Cergy Paris Université, le **PUI CY Transfer** accompagne les équipes de recherche et leurs partenaires dans la structuration de projets CIFRE, depuis l'identification d'opportunités de collaboration jusqu'au suivi et à la valorisation des résultats.

La CIFRE en quelques mots :

- Doctorant salarié du partenaire socio-économique (salaire annuel brut minimal : 27 600 € en 2026³) ;
- Projet de recherche mené avec un laboratoire académique ;
- Subvention de l'État versée au partenaire socio-économique via l'ANRT (14 000 €/an) ;
- Durée de trois ans (36 mois) ;
- Objectif : rapprocher recherche scientifique et innovation.

AVANT LA THÈSE : STRUCTURER UN PROJET DE RECHERCHE PARTENARIAL

La phase de préparation est déterminante pour la réussite d'une CIFRE. Elle consiste à transformer une opportunité de collaboration en un projet de recherche structuré, crédible scientifiquement et pertinent pour les partenaires.

³Les conditions salariales sont fixées chaque année par le ministère ; l'employeur s'engage à les respecter. ([arrêté du 26 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 29 août 2016](#) fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel)

Identifier une problématique de recherche

Le projet doit répondre à **un enjeu scientifique clairement identifié** tout en apportant une contribution concrète au partenaire socio-économique. Les thématiques peuvent être très diverses et s'inscrire dans toutes les disciplines présentes à CY : développement technologique, optimisation de procédés, innovation organisationnelle, analyse de marchés ou encore nouvelles méthodologies scientifiques.

Le caractère doctoral du projet implique une véritable démarche de recherche, fondée sur l'exploration d'une question scientifique et la production de connaissances nouvelles.

Construire le projet scientifique

Le projet doit préciser :

- Les objectifs scientifiques poursuivis ;
- L'état des connaissances dans le domaine ;
- Les méthodes et approches envisagées ;
- Les résultats attendus.

Organiser la collaboration et anticiper la valorisation

La réussite d'une CIFRE repose sur **une organisation claire entre partenaires et l'anticipation de la valorisation des résultats scientifiques**. Il est indispensable de discuter en amont des points suivants :

- La répartition du temps de présence du doctorant entre partenaire socio-économique et laboratoire (20% minimum en laboratoire) ;
- Les référents scientifiques (professionnels et académiques, dont le directeur de thèse) ;

- La participation financière du partenaire socio-économique aux frais du laboratoire de recherche et à l'environnement de la thèse ;
- Les modalités de suivi du projet ;
- La stratégie de propriété intellectuelle ;
- Les modalités d'exploitation des résultats ;
- Les conditions de publication scientifique.

Cette anticipation permet **d'éviter des difficultés ultérieures et de concilier au mieux les objectifs scientifiques et économiques du projet.**

Ces éléments figurent dans **la convention de collaboration CIFRE** entre le partenaire socio-économique et le laboratoire de recherche / établissement d'accueil, à signer par toutes les parties et à transmettre à l'ANRT dans les meilleurs délais. La validation de la convention CIFRE (à distinguer de la convention de collaboration) qui formalise l'accord entre l'ANRT et l'employeur pour la mise en œuvre du dispositif et conditionne le recrutement du doctorant, intervient **après réception et vérification** des pièces requises, **dont la convention de collaboration dûment signée**. Le délai antérieurement fixé à six mois après le début de la thèse n'est plus en vigueur depuis 2026.

Les frais engagés par le partenaire socio-économique dans le cadre d'une CIFRE sont éligibles au Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Consultez les conditions et détails [sur cette page](#).

Le rôle du PUI CY Transfer :

Le PUI CY Transfer accompagne les équipes dans plusieurs dimensions :

- Mise en relation entre laboratoires et partenaires socio-économiques ;
- Aide à la structuration du projet de recherche si nécessaire ;
- Accompagnement dans la définition d'une stratégie de propriété intellectuelle et de valorisation ;
- Sécurisation des aspects contractuels et facilitation du dialogue entre partenaires ;
- Appui à la contractualisation.

Bonnes pratiques pour préparer une CIFRE :

- Définir une question de recherche claire ;
- Associer très tôt le laboratoire et le partenaire socio-économique ;
- Anticiper les enjeux de propriété intellectuelle ;
- Anticiper le montant de la participation financière du partenaire en faveur du laboratoire ;
- Construire une stratégie de valorisation réaliste.

Déposer une candidature CIFRE

La mise en place d'une CIFRE est conditionnée par le dépôt d'un dossier auprès de l'ANRT. La candidature est portée par le partenaire socio-économique qui recrute le doctorant, en collaboration avec le laboratoire de recherche et le futur directeur de thèse. Le dossier comprend plusieurs pièces, dont le détail est disponible sur [cette page de l'ANRT](#).

Il est déposé directement sur la plateforme dédiée de l'ANRT par le partenaire socio-économique. Les candidatures peuvent être soumises tout au long de l'année.

Une fois le dossier complet déposé, l'ANRT procède à son instruction. L'évaluation porte à la fois sur la qualité scientifique du projet et sur la pertinence du partenariat entre le partenaire socio-économique et le laboratoire.

Le délai d'instruction approximatif est de quelques mois.

Conditions d'éligibilité du doctorant :

- Être titulaire du grade de master ;
- Ne pas être inscrit en doctorat depuis plus de 9 mois à la date du dépôt de demande de CIFRE ;
- Ne pas être ou avoir été embauché par le partenaire socio-économique de manière continue ou discontinue durant plus de 9 mois ;
- Disposer des autorisations pour travailler en France (ressortissants hors UE, dont Royaume-Uni et Suisse).

PENDANT LA THÈSE : CONDUIRE LA RECHERCHE ET PRÉPARER LA VALORISATION

La phase de réalisation du projet constitue le cœur de la CIFRE. Le doctorant mène ses travaux de recherche en interaction constante avec le partenaire socio-économique et le laboratoire.

Organisation du travail

Le doctorant bénéficie d'un **double environnement scientifique et professionnel**, qui lui permet de développer à la fois une expertise académique et une compréhension des enjeux opérationnels du partenaire socio-économique.

Des réunions régulières entre le laboratoire, le partenaire socio-économique et le doctorant permettent de suivre l'avancement des travaux et d'ajuster si nécessaire le programme de recherche.

Production scientifique

Comme toute thèse, la CIFRE conduit à la production de résultats scientifiques originaux. Ceux-ci peuvent prendre différentes formes, susceptibles d'être protégées par des droits de propriété intellectuelle ou librement diffusables :

- Articles scientifiques ;
- Communications et présentations dans des conférences ;
- Développement de nouvelles méthodes, de nouveaux modèles, matériaux, équipements etc.

Ces productions contribuent à la visibilité scientifique du laboratoire et au rayonnement des travaux réalisés.

Valorisation et transfert

La CIFRE constitue souvent un cadre particulièrement favorable à la valorisation de la recherche. Les résultats peuvent donner lieu à :

- Une protection juridique : brevets (INPI), logiciels et bases de données (APP), etc.⁴ ;
- Une transférabilité des connaissances ;
- Une valorisation socio-économique : licences, création de startups ou développement de nouvelles activités.

Le **PUI CY Transfer** accompagne les équipes dans l'identification des résultats valorisables et de leur protection, et dans la mise en œuvre de stratégies de transfert adaptées.

⁴INPI : Institut National de la Propriété Industrielle. APP : Agence pour la Protection des Programmes

APRÈS LA THÈSE : PROLONGER L'IMPACT DU PROJET

La soutenance de thèse constitue l'aboutissement du projet doctoral. Toutefois, les collaborations initiées dans le cadre d'une CIFRE peuvent se prolonger au-delà.

Impact scientifique

Les travaux réalisés peuvent alimenter de nouvelles recherches et contribuer à la reconnaissance scientifique du laboratoire.

Impact économique

Pour le partenaire socio-économique, la CIFRE peut constituer un **levier important d'innovation**, notamment en permettant :

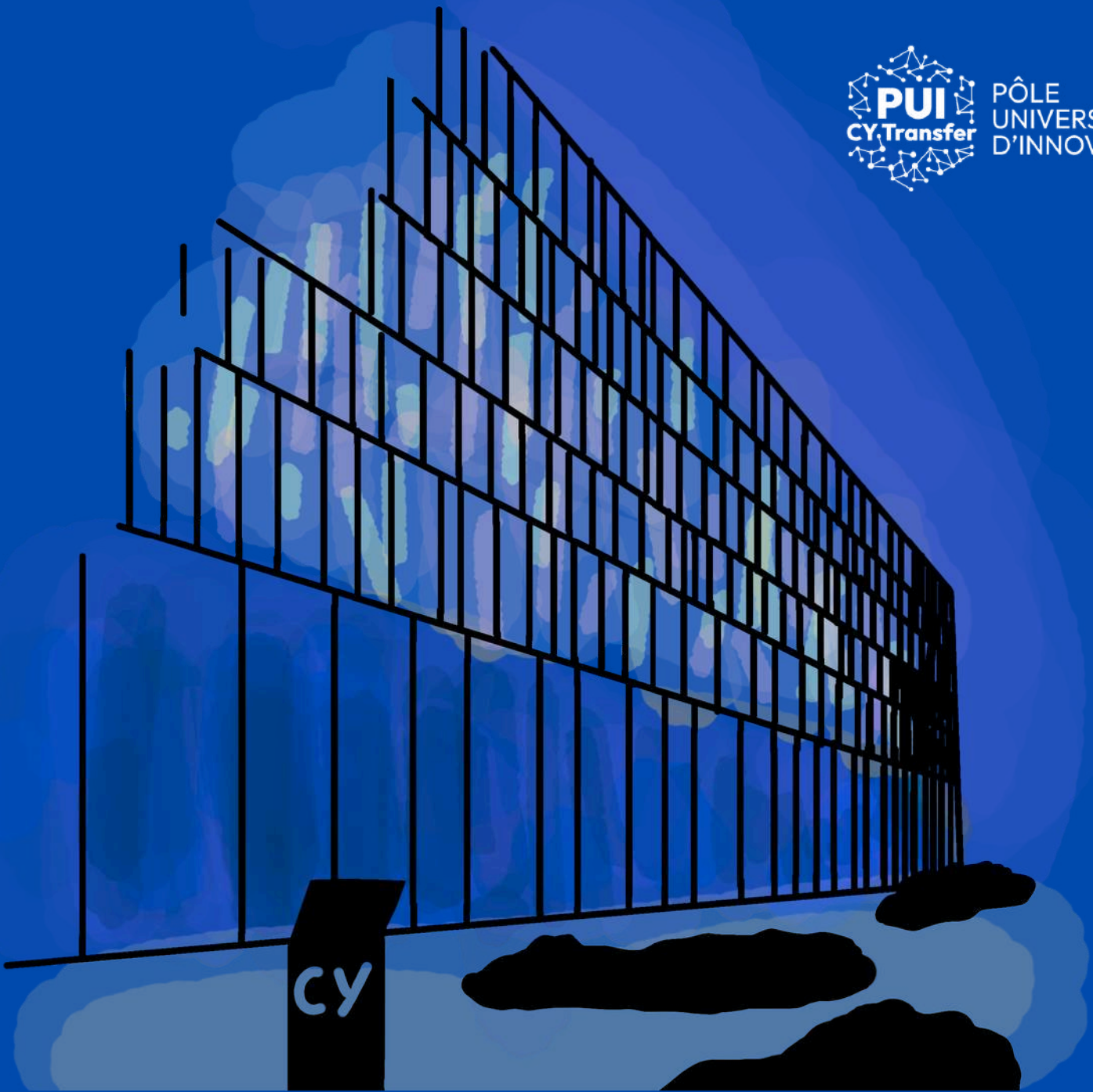
- L'intégration de nouvelles compétences scientifiques ;
- Le développement de technologies innovantes ;
- L'amélioration de produits ou services existants.

Poursuite du partenariat

Les collaborations engagées peuvent déboucher sur :

- De nouveaux projets de recherche ;
- Des projets financés au niveau national ou européen ;
- Des partenariats d'innovation plus structurés.

Le **PUI CY Transfer** accompagne également cette phase afin de valoriser au mieux les résultats et d'identifier de nouvelles opportunités de collaboration.



II – COFRA

CONVENTION DE FORMATION PAR LA
RECHERCHE EN ADMINISTRATION

COMPRENDRE LA LOGIQUE COFRA

Le dispositif COFRA permet de développer des **projets doctoraux en partenariat avec les administrations d'État**. Il repose sur un principe comparable à celui des conventions CIFRE : associer un laboratoire académique, un doctorant et une organisation partenaire autour d'un projet de recherche. La particularité du programme COFRA réside dans le fait que le partenaire est exclusivement une administration d'État (relevant de la fonction publique d'État⁵), excluant toute entreprise ou autre acteur éligible à une CIFRE.

Chaque projet COFRA correspond à une thèse réalisée dans un laboratoire et au sein d'une administration d'État, sur un sujet présentant un intérêt à la fois scientifique et opérationnel pour l'action publique.

Le dispositif vise notamment à :

- Renforcer les liens entre la recherche académique et les politiques publiques ;
- Encourager l'intégration de démarches scientifiques dans les administrations ;
- Favoriser l'insertion professionnelle des docteurs dans la fonction publique.

Le programme est piloté par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) et opéré par l'ANRT (tout comme la CIFRE), qui assure la procédure de labellisation et le suivi des projets.

Contrairement au dispositif CIFRE, le **programme COFRA ne prévoit pas le versement d'une subvention de l'État** à l'administration partenaire. Le financement du doctorant repose donc directement sur l'administration d'État qui porte le projet.

⁵Ministères, rectorats, préfetures, autorités administratives indépendantes, établissements publics administratifs, etc.

COFRA et CIFRE : deux logiques proches mais un financement différent

- CIFRE → subvention annuelle de l'État versée au partenaire socio-économique via l'ANRT ;
- COFRA → financement du poste doctoral directement assuré par l'administration.

AVANT LA THÈSE : CONSTRUIRE UN PROJET AVEC UNE ADMINISTRATION

Les projets COFRA naissent généralement d'une problématique identifiée par une administration souhaitant mobiliser la recherche pour éclairer une politique publique, analyser un dispositif administratif ou explorer de nouvelles approches d'action publique.

Identifier une problématique de recherche liée à l'action publique

Les sujets de thèse peuvent concerner un large éventail de domaines :

- Évaluation de politiques publiques ;
- Transformation des organisations administratives ;
- Gestion des données publiques ;
- Innovation dans l'action publique ;
- Transition écologique, numérique ou sociale.

Ils doivent aussi présenter un intérêt partagé entre l'administration d'État et la communauté scientifique, afin de garantir à la fois pertinence scientifique et utilité pour l'action publique.

Structurer le projet scientifique

Le projet repose sur une collaboration entre plusieurs acteurs :

- Une administration d'État porteuse du projet ;
- Un laboratoire de recherche académique et l'école doctorale de rattachement ;
- Un doctorant.

Le doctorant réalise sa recherche à temps plein. Son travail se déroule généralement entre le laboratoire et l'administration partenaire, selon des modalités définies dans la convention de collaboration.

Le directeur de thèse HDR assure l'encadrement scientifique, et un référent au sein de l'administration suit le projet tout en facilitant l'accès au terrain et aux données de recherche.

Les modalités de recrutement du doctorant

Dans le cadre d'une COFRA, le doctorant peut être recruté selon différents types de contrats de droit public. Les deux configurations les plus courantes sont :

- **Le contrat doctoral de droit public**, qui constitue le cadre classique de recrutement des doctorants dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Dans ce cas, CY Cergy Paris Université est l'employeur ;
- **Le contrat de projet**, qui permet de recruter un agent pour la durée d'un projet ou d'une mission de recherche spécifique. Dans ce cas, l'administration d'État est l'employeur.

Les deux types de contrats ont une durée de 3 ans, renouvelable⁶ (salaire annuel brut minimal de 27 600 € en 2026, prévu par l'arrêté⁷, comme la CIFRE). Dans tous les cas, **le financement du doctorant est assuré par l'administration partenaire** (montant indicatif d'environ 150 000 € sur la durée de la thèse), le programme COFRA ne prévoyant pas de subvention nationale équivalente à celle des CIFRE.

⁶Décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique, décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche, et arrêté du 26 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel

⁷Arrêté du 26 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 29 août 2016

Ne sont pas éligibles au programme COFRA en tant que doctorant :

- Les candidats disposant d'un contrat de salarié du secteur privé ;
- Les agents de la fonction publique titulaires (fonctionnaires) ;
- Les candidats déjà inscrits en doctorat depuis plus de 9 mois à la date de réception par l'ANRT du dossier de candidature COFRA.

Le programme est ouvert aux agents publics contractuels déjà en poste, souhaitant réaliser une thèse.

La procédure de candidature et de labellisation

Les projets COFRA doivent obtenir une labellisation spécifique.

Le dossier est transmis à l'ANRT et comporte un certain nombre de pièces consultables [sous ce lien](#).

L'école doctorale joue un rôle central dans cette phase. Elle organise généralement une commission d'admission et une audition du candidat, afin d'évaluer la qualité scientifique du projet et la pertinence du profil.

Le dossier est ensuite examiné par un comité de labellisation qui évalue les projets selon plusieurs critères :

- La qualité scientifique du projet doctoral ;
- L'intérêt pour l'action publique ;
- La solidité du partenariat entre administration et laboratoire ;
- L'adéquation du profil du candidat avec le projet.

Point clé

Dans une COFRA, le doctorant est rémunéré par l'administration d'État ou par l'université selon le type de contrat.

Une fois le projet labellisé, la thèse peut être mise en place et le doctorant inscrit en doctorat.

La thèse peut commencer avant la labellisation. Cependant, il est conseillé d'obtenir la labellisation en premier lieu pour garantir l'éligibilité au dispositif COFRA.

Le rôle du PUI CY Transfer

Dans l'écosystème de CY Cergy Paris Université, le PUI CY Transfer peut accompagner les équipes dans la préparation des projets COFRA.

Cet accompagnement peut porter notamment sur :

- L'identification d'opportunités de collaboration avec des administrations ;
- L'aide à la structuration du projet de recherche si nécessaire et l'analyse de son potentiel de valorisation socio-économique ;
- L'articulation entre recherche académique et enjeux opérationnels ;
- La préparation des éléments contractuels et partenariaux.

Le PUI CY Transfer contribue également à inscrire ces projets dans une **stratégie plus large de valorisation et d'impact de la recherche** à CY Cergy Paris Université.

Point clé

La labellisation COFRA constitue une garantie de qualité scientifique et partenariale du projet doctoral.

PENDANT LA THÈSE : DÉVELOPPER UNE RECHERCHE AU CŒUR DE L'ACTION PUBLIQUE

Une fois la thèse engagée, le doctorant conduit son projet de recherche dans un environnement qui combine analyse scientifique et immersion dans les pratiques administratives.

Cette configuration permet de croiser plusieurs approches :

- Les méthodes de la recherche académique ;
- L'observation des pratiques administratives ;
- L'analyse de données issues de l'action publique.

Le partage du temps entre le laboratoire et l'administration permet d'articuler production de connaissances et compréhension concrète des politiques publiques.

Le suivi scientifique du projet est assuré conjointement par :

- Le directeur de thèse ;
- L'école doctorale ;
- Le référent au sein de l'administration d'État.

Par ailleurs, les doctorants COFRA bénéficient d'un accompagnement spécifique visant à mieux comprendre le fonctionnement de l'administration et les perspectives de carrière dans la fonction publique.

Valorisation des résultats

Les travaux menés dans le cadre d'une COFRA peuvent produire différents types de résultats :

- Publications scientifiques ;
- Rapports d'analyse ou d'évaluation ;
- Recommandations pour l'action publique, aide à la décision de politiques publiques ;
- Développement de méthodes ou d'outils d'analyse.

Le **PUI CY Transfer** peut accompagner les parties dans la diffusion et la valorisation de ces résultats, notamment lorsque les travaux ouvrent des perspectives de recherche collaborative ou de projets d'innovation publique.

Une thèse au service de l'action publique

Une COFRA permet de :

- Analyser des politiques publiques à partir de méthodes scientifiques ;
- Développer des outils d'aide à la décision ;
- Renforcer les interactions entre chercheurs et administrations ;
- Proposer des recommandations, outils et aide en faveur des politiques publiques.

APRÈS LA THÈSE : RENFORCER LES LIENS ENTRE RECHERCHE ET ACTION PUBLIQUE

Les projets COFRA contribuent à structurer des collaborations durables entre laboratoires de recherche et administrations publiques.

Ils peuvent notamment conduire à :

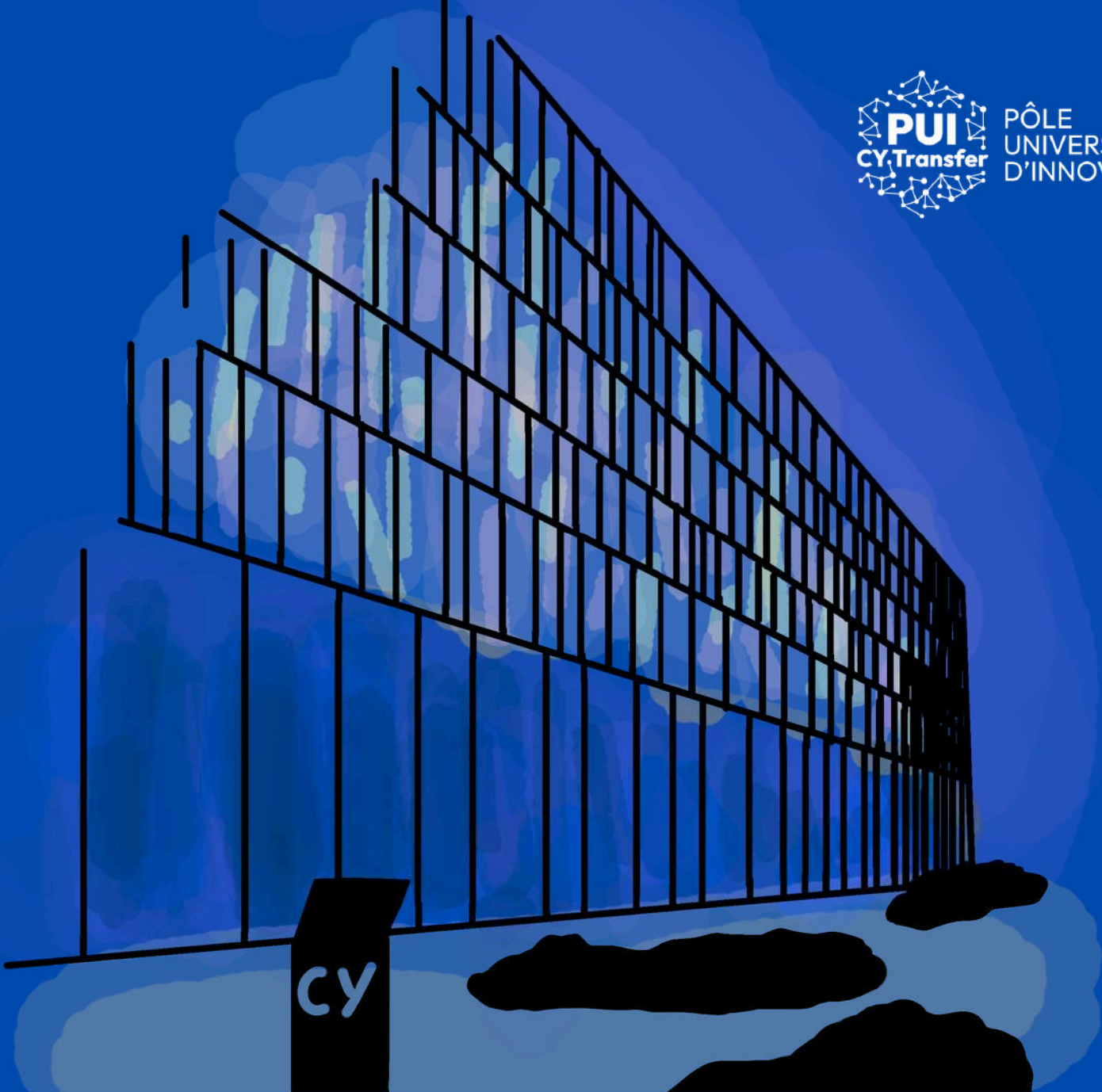
- La poursuite de projets de recherche ;
- Le développement de nouvelles collaborations scientifiques ;
- L'intégration de docteurs dans les administrations publiques.

Au-delà du projet doctoral lui-même, ces thèses participent à une dynamique plus large visant à renforcer l'intégration de la recherche dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques.

Elles contribuent ainsi à développer une administration plus ouverte à l'expertise scientifique et à l'innovation, et **participent pleinement à l'impact sociétal de la recherche** menée à CY Cergy Paris Université.

Impact attendu

Les projets COFRA participent au développement d'une action publique éclairée par la recherche et à la diffusion des compétences doctorales dans les administrations.



III – FIRST

**FAST INNOVATION RESEARCH
SOCIETY TRANSFER PROGRAM
DISPOSITIF INTERNE DU PUI CY TRANSFER**

COMPRENDRE LA VOCATION DU DISPOSITIF FIRST

Le dispositif FIRST, financement interne à CY, est porté par le PUI CY Transfer afin de soutenir l'émergence de collaborations de recherche structurées entre les laboratoires de CY Cergy Paris Université et CY Alliance, et des partenaires socio-économiques. Il comporte 4 catégories distinctes⁸ ; ce guide se concentre sur la catégorie 2, qui permet le cofinancement d'un doctorant dans le cadre d'un projet de R&D avec un partenaire externe.

Le dispositif FIRST constitue **un outil flexible et rapide** pour structurer un projet de recherche collaborative par le financement d'une thèse.

Dans ce cadre, le doctorant est employé par CY Cergy Paris Université, ce qui simplifie la gestion administrative pour le partenaire socio-économique. Le cofinancement est organisé comme suit :

- L'acteur socio-économique prend en charge 70% du coût chargé du personnel recruté et 100% des frais liés à l'accompagnement et à l'environnement ;
- Le PUI CY Transfer couvre le tiers restant du coût chargé salarial, soit 30%, assurant un cadre économique solide pour la thèse.

Ce mécanisme réduit l'effort financier pour le partenaire tout en garantissant la viabilité du projet doctoral.

Le dispositif FIRST est éligible au Crédit Impôt Recherche (CIR).

⁸Un aperçu des différentes catégories est consultable [sur cette page](#) du Portail de l'Innovation du PUI.

AVANT LA THÈSE : CONSTRUIRE UN PROJET DE R&D

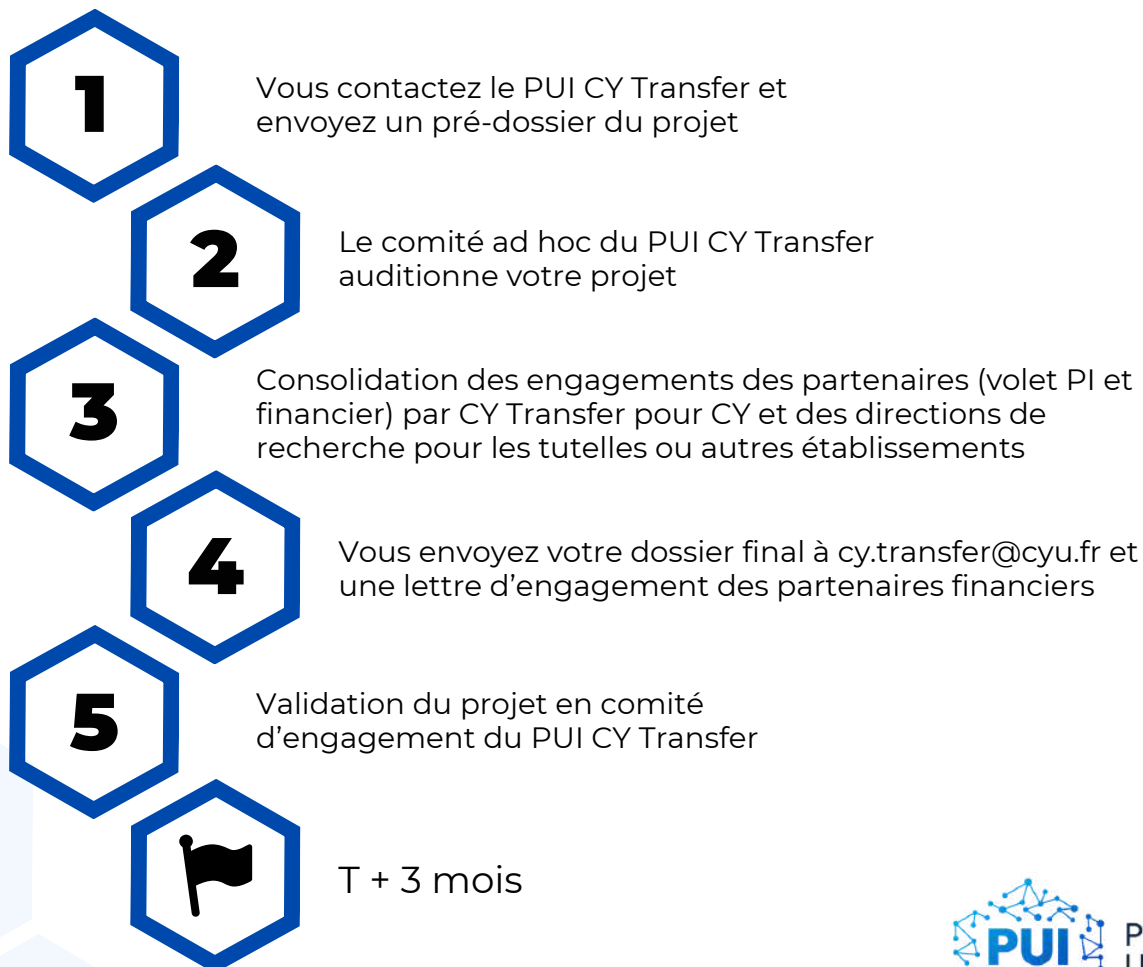
Le dispositif FIRST facilite la rencontre entre chercheurs et partenaires socio-économiques autour de problématiques communes, permettant :

- D'identifier les thématiques prioritaires ;
- De créer une relation de confiance entre partenaires ;
- D'évaluer le potentiel scientifique et de valorisation du projet.

Le doctorant contribue à un projet structuré et innovant, élaboré conjointement par le laboratoire et le partenaire socio-économique, avec des objectifs scientifiques clairs et des perspectives de transfert ou valorisation.

Déposer une candidature au dispositif FIRST, catégorie 2

Le futur directeur de thèse instruit la demande auprès du PUI CY Transfer en suivant ce cheminement :



Le dossier de candidature précise notamment :

- Le programme de R&D envisagé ;
- Le rôle exact du doctorant dans le projet ;
- Les modalités de collaboration ;
- Les perspectives de valorisation et de transfert.

Avantages pour le partenaire socio-économique

- Doctorant employé par CY
→ aucune gestion RH pour le partenaire ;
- Délai rapide d'environ 3 mois entre dépôt et démarrage du projet.

Le comité ad hoc évalue en particulier la **pertinence scientifique et le potentiel de valorisation socio-économique**.

Le délai indicatif entre le dépôt et le démarrage du projet est d'environ 3 mois, ce qui rend le dispositif particulièrement réactif.

PENDANT LA THÈSE : CONTRIBUER AU PROGRAMME DE R&D

Le doctorant conduit ses travaux de recherche au sein du laboratoire tout en collaborant étroitement avec le partenaire :

- Intégration de la recherche dans un programme de R&D concret ;
- Tests d'approches ou solutions innovantes ;
- Production de résultats valorisables pour le laboratoire et le partenaire.

Comme les autres dispositifs de cofinancement de thèse, le suivi scientifique du projet est assuré par le directeur de thèse et le responsable référent du partenaire.

Le **PUI CY Transfer** accompagne les acteurs dans l'identification précoce des résultats valorisables et dans la mise en œuvre de stratégies adaptées, dès les premières étapes du projet doctoral.

APRÈS LA THÈSE : PROLONGER LA COLLABORATION

Les projets FIRST peuvent déboucher sur :

- Des publications scientifiques ;
- Le développement de nouvelles méthodes ou technologies ;
- La poursuite de collaborations sous d'autres formats (prématuration notamment) ;
- L'initiation de projets d'innovation supplémentaires ;
- Une protection des résultats.

Ces collaborations peuvent également ouvrir la voie à d'autres dispositifs de financement de recherche en partenariat, **en capitalisant sur l'expérience du doctorant et la dynamique engagée.**

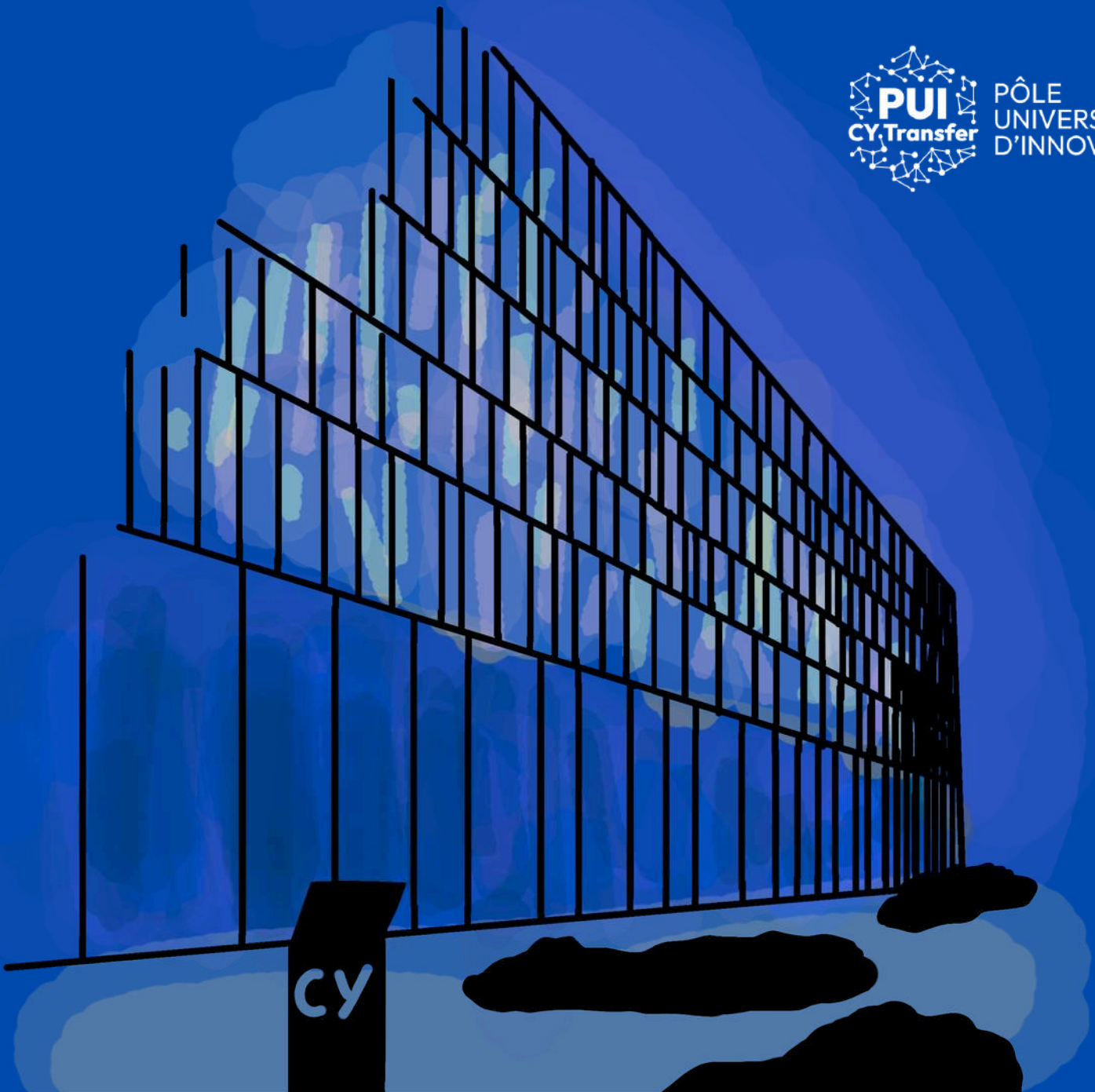
FIRST (catégorie 2), en bref :

- Structuration d'un programme de R&D avec un acteur socio-économique ;
- Doctorant recruté et employé par CY, simplifiant la gestion administrative pour le partenaire ;
- Cofinancement PUI CY Transfer / partenaire socio-économique ;
- Production de résultats valorisables et transférables.

Le rôle du PUI CY Transfer

Le dispositif FIRST s'inscrit directement dans la stratégie de valorisation et d'innovation portée par le PUI CY Transfer, qui joue un rôle central dans :

- L'identification des opportunités de collaboration ;
- L'aide à la structuration des projets de R&D si nécessaire ;
- L'accompagnement au montage du dispositif FIRST ;
- La valorisation des résultats issus des travaux de la recherche.



SYNTHÈSE DES TROIS DISPOSITIFS

Comparatif utile

- CIFRE → thèse menée chez un partenaire socio-économique avec subvention de l'État et recrutement par le partenaire socio-économique ;
- COFRA → thèse menée avec une administration d'État, sans subvention et avec recrutement par CY ou l'administration suivant le type de contrat ;
- FIRST (catégorie 2) → projet de R&D cofinancé avec doctorant recruté par CY.

Quel dispositif choisir ?

Le choix dépend principalement :

- Du type de partenaire (entreprise, administration, autre acteur socio-économique) ;
- Du mode de financement envisagé ;
- Du niveau d'implication souhaité par le partenaire ;
- Du délai avant le recrutement envisagé.

Le PUI CY Transfer oriente les équipes dans l'identification du dispositif le plus approprié.

Conseil pratique

Plus le projet est préparé en amont, plus le financement, le recrutement et le calendrier seront faciles à articuler.

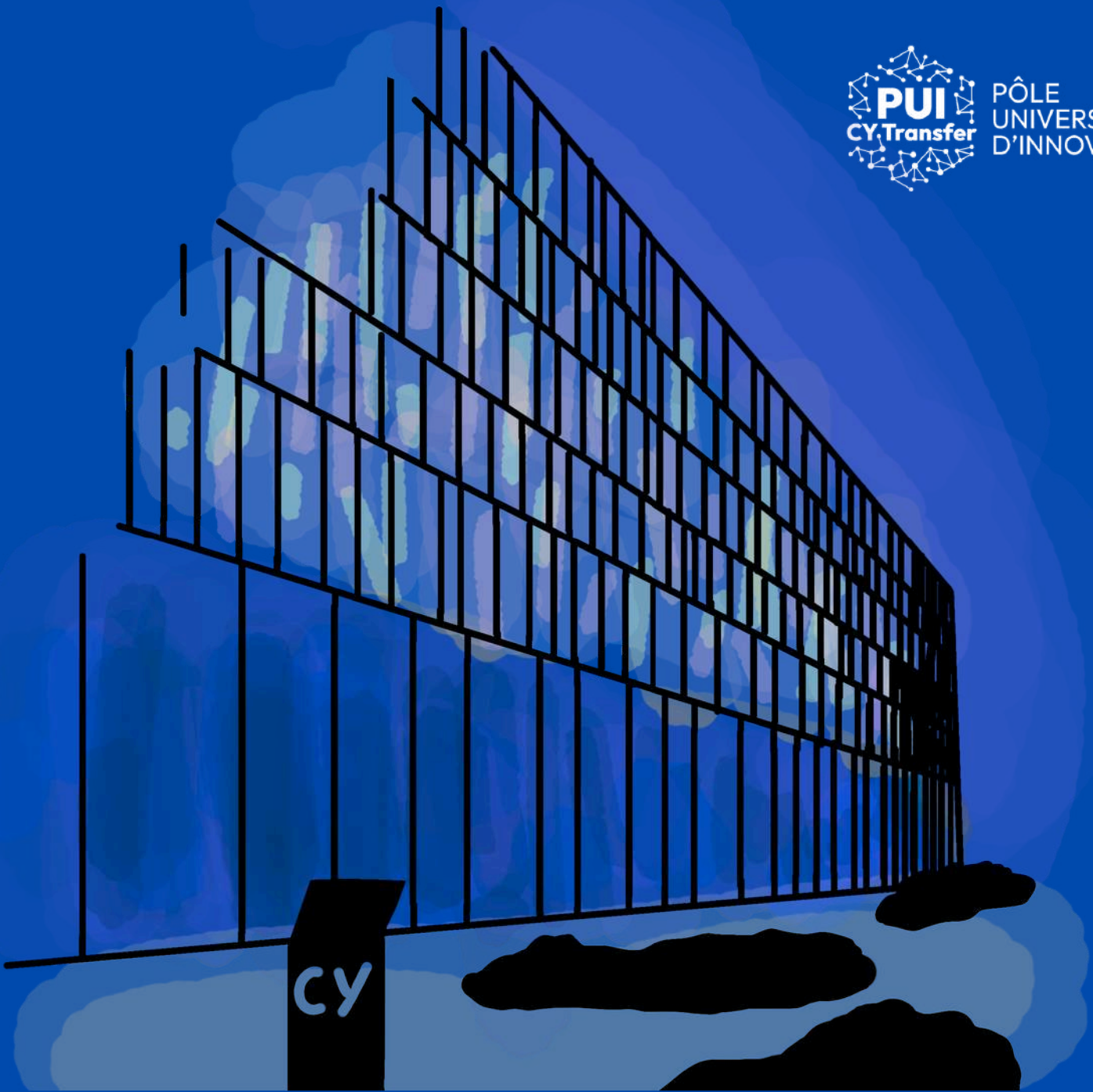


TABLEAU COMPARATIF

TABLEAU COMPARATIF DES TROIS DISPOSITIFS

3 OUTILS	CIFRE	COFRA	FIRST
Nature du partenaire	Entreprise, collectivité, asso, fondation	Administration publique d'État	Entreprise, collectivité, asso, fondation
Employeur	Entreprise, collectivité, asso, fondation	Administration publique d'État ou CY ⁹	CY Cergy Paris Université
Subvention	Oui (ANRT)	Non	Oui (CY)
Candidature	Auprès de l'ANRT	Auprès de l'ANRT	Auprès du PUI CY Transfer
Qui dépose la candidature	Entreprise, collectivité, asso, fondation	Indifférent	Directeur de thèse
Quand déposer la demande	au fil de l'eau	au fil de l'eau	au fil de l'eau
Convention de collaboration	Oui	Oui	Oui
Eligibilité au CIR¹⁰	Oui	NC	Oui
Délai indicatif entre dépôt et démarrage	4 à 8 mois	3 mois	3 mois
Durée du projet / financement	3 ans	3 ans	3 ans
Portage (national / interne)	National	National	Interne (PUI CY Transfer)

⁹En fonction du type de contrat retenu

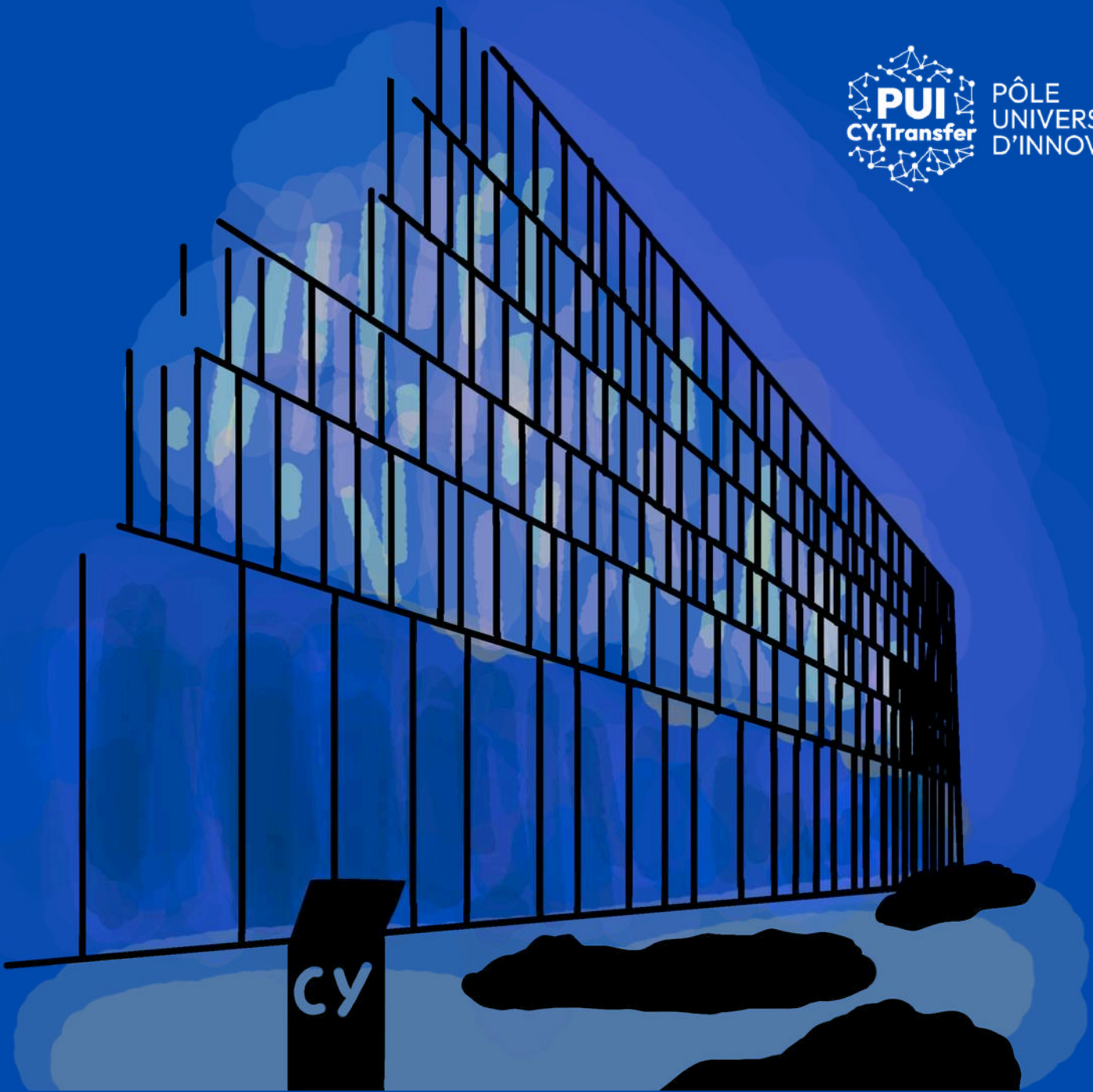
¹⁰CIR = Crédit d'Impôt Recherche

Anticiper la stratégie de propriété intellectuelle

Dans un projet doctoral, certaines recherches peuvent produire des résultats valorisables (données, méthodes, logiciels, prototypes, innovations). Il est **fortement recommandé** d'anticiper dès le montage les questions de propriété intellectuelle, afin d'assurer la :

- Sécurisation des conditions de publication scientifique ;
- Clarification de la répartition des droits entre partenaires ;
- Facilitation des modalités d'exploitation.

Ces éléments figurent dans la convention de collaboration. Le **PUI CY Transfer** peut assister dans l'identification et la stratégie adaptée à chaque projet.



QUESTIONS FRÉQUENTES (FAQ)

QUESTIONS FRÉQUENTES (FAQ)

Faut-il identifier un doctorant avant de déposer un projet ?

Oui. Chaque projet doit s'appuyer sur un candidat identifié, afin d'assurer la cohérence scientifique et opérationnelle du projet doctoral.

Un partenaire peut-il accueillir plusieurs doctorants ?

Oui, à condition que chaque thèse corresponde à un programme distinct et dispose d'un encadrement scientifique adapté.

Peut-on déposer une CIFRE et un FIRST pour le même projet ?

Oui. Si les deux projets sont acceptés, leurs financements ne sont pas cumulables ; un choix devra être effectué.

Y a-t-il un temps minimal du doctorant à passer chez le partenaire socio-économique ou dans le laboratoire ?

Oui. Le doctorant doit consacrer au moins 20% de son temps dans l'une ou l'autre des structures, en fonction des besoins et des phases du projet.

Le doctorant peut-il être affecté à d'autres tâches que la thèse ?

Non. 100% de son temps doit être dédié aux travaux de recherche, que ce soit dans le laboratoire ou chez le partenaire.

Le doctorant peut-il librement publier ses résultats ?

Oui. La publication scientifique fait intégrante du doctorat. Dans le cadre d'un projet collaboratif, il convient toutefois d'anticiper la diffusion pour protéger les intérêts de chacun, conformément à la convention de collaboration.

Un projet de thèse en partenariat peut-il conduire à une innovation ?

Oui. Les thèses menées en collaboration peuvent produire des résultats valorisables. Le PUI CY Transfer accompagne dans l'identification de ces résultats, leur protection et leur valorisation.

Un doctorant peut-il être recruté par le partenaire après sa thèse ?

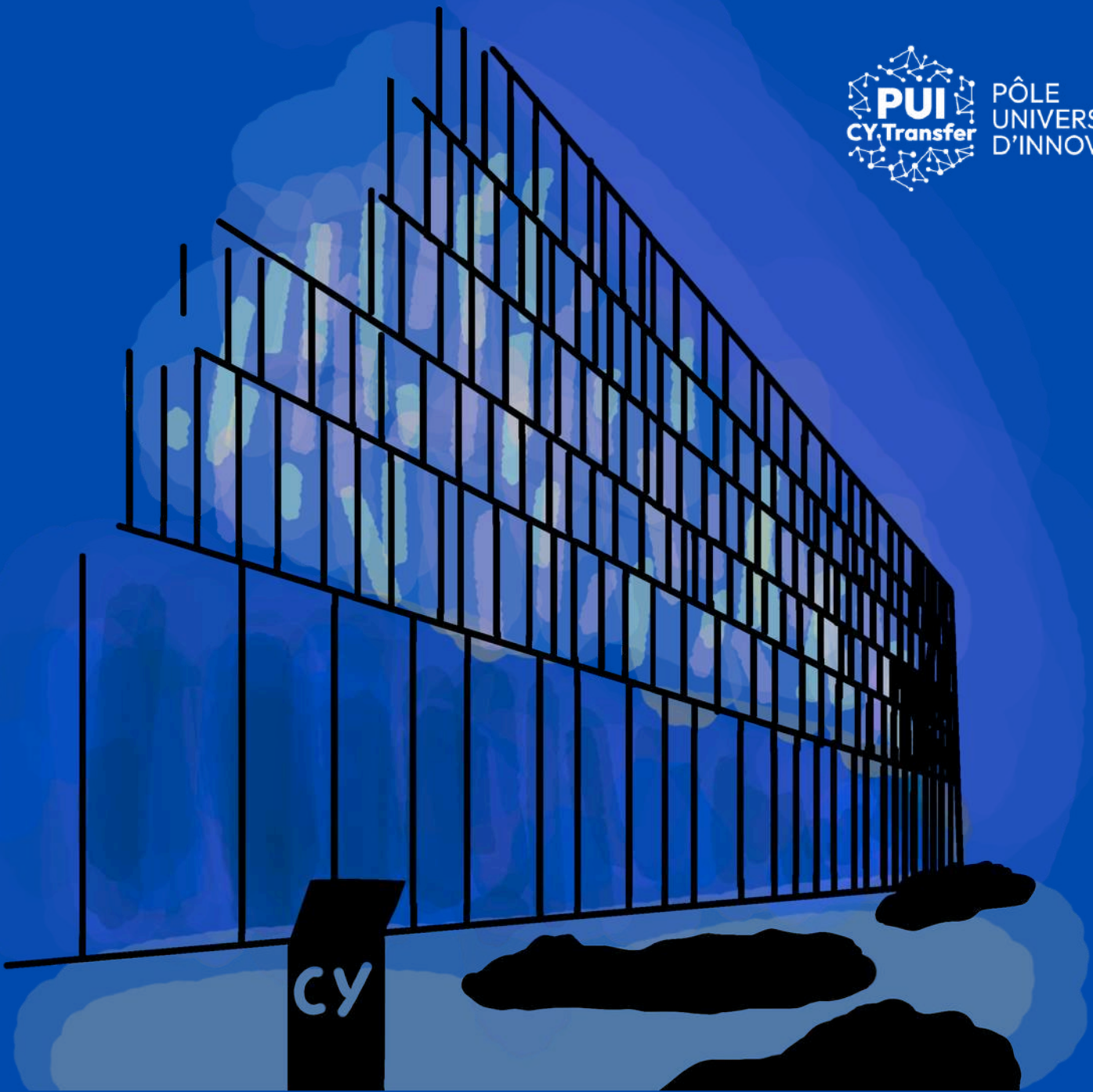
Oui. Cela est fréquent et permet de prolonger les activités de recherche et d'innovation engagées pendant le doctorat.

Besoin d'accompagnement ?

Le PUI CY Transfer accompagne dans :

- L'identification du dispositif le plus adapté ;
- L'aide à la structuration du projet de recherche si nécessaire ;
- La préparation des dossiers de candidature.





CONTACTS ET RESSOURCES

CONTACTS ET RESSOURCES

La mise en place d'un doctorat en cofinancement avec un partenaire socio-économique implique plusieurs acteurs et différentes démarches administratives.

Afin d'accompagner les équipes de recherche et les partenaires dans ces étapes, plusieurs structures peuvent être mobilisées pour obtenir des informations, un appui méthodologique ou un accompagnement au montage de projet.

Au sein de CY Cergy Paris Université, le **PUI CY Transfer** se présente comme **le point d'entrée privilégié** pour les projets de recherche partenariale et les dispositifs de cofinancement de thèse décrits dans ce guide (information, accompagnement méthodologique, montage et valorisation des projets).

Vos interlocuteurs à CY

- PUI CY Transfer : cy.transfer@cyu.fr
- Écoles doctorales :
 - Arts, Humanités, Sciences Sociales edahss@ml.u-cergy.fr
 - Droit et Science Politique eddsp@ml.u-cergy.fr
 - Économie, Management, Mathématiques, Physiques, Science Informatique edem2psi@ml.u-cergy.fr
 - Éducation, Didactique, Cognition ededc@ml.u-cergy.fr
 - Sciences et Ingénierie eds@ml.u-cergy.fr



Ressources internes

- Portail de l'innovation : <https://www.pui-cy-transfer.fr/> portail complet des activités, objectifs et ambitions du PUI CY Transfer
- Konekti : www.mykonekti.fr outil de matching développé par le PUI CY Transfer, pour rapprocher les laboratoires/chercheurs et les partenaires socio-économiques
- C4T Click For Transfer : <https://c4t.pui-cy-transfer.fr/> boîte à outils permettant de déposer une demande ciblée auprès du PUI CY Transfer
- CY Cergy Paris Université : <https://www.cyu.fr/>
- FIRST : <https://www.pui-cy-transfer.fr/dispositif/dispositif-first/>

Ressources nationales institutionnelles utiles

- CIFRE :
 - ANRT : <https://www.anrt.asso.fr/fr/le-dispositif-cifre-7844>
 - MESR : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-cifre-46510>
- COFRA
 - ANRT : <https://www.anrt.asso.fr/fr/cofra-convention-de-formation-par-la-recherche-en-administration-37208>
 - MESR¹¹ : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/programme-cofra-cadre-criteres-et-conditions-de-labellisation-d-une-recherche-au-service-de-l-action-100227>
 - Guide COFRA officiel : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2025-10/guide-cofra-crit-re-et-condition-de-labelisation-38098.pdf>
 - FAQ COFRA : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2025-10/faq-sur-le-programme-cofra-38099.pdf>
- Association Bernard Grégory (ABG) : <https://www.abg.asso.fr/fr/>
- CIR Crédit d'Impôt Recherche : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/credit-impot-recherche-cir-50180>

CY Cergy Paris Université bénéficie d'un **agrément CIR**.